

Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions

18 septembre 2020

Français

Original : anglais

Deuxième Réunion préparatoire de la deuxième Conférence d'examen

Genève, 4 septembre 2020

Point 9 de l'ordre du jour

Examen et adoption d'un rapport d'activité de la deuxième Réunion préparatoire

Rapport final

I. Introduction

1. Aux termes de l'article 12 de la Convention sur les armes à sous-munitions, « le Secrétaire général [de l'Organisation des Nations Unies] convoquera une Conférence d'examen cinq ans après l'entrée en vigueur de la présente Convention » et « les Conférences d'examen ultérieures seront convoquées par le Secrétaire général [de l'ONU] si un ou plusieurs États parties le demandent, pour autant que l'intervalle entre les Conférences d'examen ne soit en aucun cas inférieur à cinq ans ». L'article 12 dispose de plus que « la Conférence d'examen aura pour buts :

- a) D'examiner le fonctionnement et l'état de la présente Convention ;
- b) D'évaluer la nécessité de convoquer des Assemblées supplémentaires des États parties mentionnées au paragraphe 2 de l'article 11, et de déterminer l'intervalle entre ces conférences ; et
- c) De prendre des décisions concernant les demandes des États parties prévues aux articles 3 et 4 de la présente Convention. ».

2. En outre, l'article 12 prévoit que « tous les États parties à la présente Convention seront invités à chaque Conférence d'examen » et que « les États non parties à la présente Convention, de même que les [entités de l'ONU], d'autres organisations ou institutions internationales pertinentes, des organisations régionales, le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les organisations non gouvernementales pertinentes peuvent être invités à assister à chaque Conférence d'examen en qualité d'observateurs conformément au règlement intérieur convenu ».

3. À leur neuvième Assemblée, les États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions ont décidé que les réunions préparatoires de la deuxième Conférence d'examen se tiendraient à Genève les 8 juin et 4 septembre 2020, et que la deuxième Conférence d'examen se tiendrait du 16 au 20 novembre 2020 au Palais des Nations, à Genève, à moins que le Président ne décide ultérieurement d'organiser la Conférence ailleurs, comme le prévoit l'alinéa d) du paragraphe 30 du rapport final de la première Conférence d'examen de la Convention (CCM/CONF/2015/7).



4. À la neuvième Assemblée toujours, les États parties ont désigné l'Ambassadeur et Représentant permanent de la Suisse à la Conférence du désarmement, Félix Baumann, pour présider la deuxième Conférence d'examen. Conformément à la décision prise à la première Conférence d'examen, le mandat du Président a débuté le lendemain de la clôture de la neuvième Assemblée des États parties et s'achèvera le dernier jour de la deuxième Conférence d'examen.

5. Au paragraphe 8 de sa résolution 74/62, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de convoquer la deuxième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions et de continuer de fournir l'assistance voulue et d'assurer les services qui pourraient être nécessaires à l'accomplissement des tâches lui ayant été confiées en vertu de la Convention et des décisions pertinentes prises à la première Conférence d'examen. Le Secrétaire général a donc convoqué la deuxième Réunion préparatoire de la deuxième Conférence d'examen et invité tous les États parties ainsi que les États non parties à la Convention à y participer.

6. À l'issue d'une procédure d'approbation tacite ayant débuté le 6 février et pris fin le 13 février 2020, les États parties sont convenus que la deuxième Conférence d'examen se tiendrait du 23 au 27 novembre 2020.

7. Du fait des mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19, la première Réunion préparatoire qui était prévue le 8 juin 2020 n'a pu se tenir. Ce jour-là, le Président a tenu une réunion d'information virtuelle informelle, par WebEx. À l'issue d'une procédure d'approbation tacite ayant débuté le 29 mai et pris fin le 4 juin 2020, les États parties étaient convenus de reporter la tenue de la première Réunion préparatoire. Ensuite, à l'issue d'une nouvelle procédure d'accord tacite ayant débuté le 9 juin et pris fin le 16 juin 2020, les États parties ont décidé de reporter la première Réunion préparatoire, qui s'est tenue le 29 juin 2020.

II. Organisation de la deuxième Réunion préparatoire de la deuxième Conférence d'examen

8. La deuxième Réunion préparatoire de la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions s'est tenue à Genève le 4 septembre 2020.

9. La Directrice de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes à sous-munitions, Sheila N. Mweemba, a pris part aux travaux de la Réunion.

10. La spécialiste des questions politiques au Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence (Bureau des affaires de désarmement de l'ONU), Silvia Mercogliano, a fait fonction de secrétaire de la Réunion.

11. Les États parties à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux de la Réunion : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, El Salvador, Équateur, Espagne, France, Hongrie, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Liban, Lituanie, Malte, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République démocratique populaire lao, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Slovaquie, Suède, Suisse, Uruguay et Zambie.

12. Les États signataires de la Convention ci-après ont participé aux travaux de la Réunion en qualité d'observateurs : Nigéria.

13. L'Argentine, les Bahamas, la Finlande, le Kazakhstan, le Myanmar, la Serbie, la Thaïlande et Vanuatu ont également participé aux travaux de la Réunion en qualité d'observateurs.

14. Des représentants du Bureau des affaires de désarmement, du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), de la Coalition internationale contre les armes à sous-munition, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Service de la lutte antimines de l'ONU ont également participé aux travaux de la Réunion en qualité d'observateurs, conformément au paragraphe 2 de l'article premier du Règlement intérieur.

15. L'Union européenne, Handicap International, Norwegian People's Aid et HALO Trust ont pris part aux travaux de la réunion en tant qu'observateurs, conformément au paragraphe 3 de l'article premier du Règlement intérieur.

III. Travaux de la deuxième réunion préparatoire

16. La deuxième Réunion préparatoire de la deuxième Conférence d'examen a été ouverte le 4 septembre 2020 par M. Félix Baumann, Ambassadeur et Représentant permanent de la Suisse à la Conférence du désarmement, en sa qualité de Président de la Réunion.

17. La Réunion a tenu deux séances plénières.

18. L'ordre du jour de la Réunion, tel qu'il figure dans le document CCM/CONF/2020/PM.2/1, a été adopté. Le Règlement intérieur tel qu'il figure dans le document CCM/MSP/2010/3 a été confirmé, *mutatis mutandis*.

19. Les États parties ont débattu des projets de documents d'examen du plan d'action de Dubrovnik (CCM/CONF/2020/PM.2/WP.1, CCM/CONF/2020/PM.2/WP.2 et CCM/CONF/2020/PM.2/WP.3) et du Plan d'action de Lausanne (CCM/CONF/2020/PM.2/WP.4). Ils ont également examiné le document CCM/CONF/2020/PM.2/WP.5 intitulé « Elements for a Political Declaration- Ten years of protecting lives, ten years towards completion » (éléments d'une déclaration politique – Dix ans passés à protéger des vies, dix ans pour réaliser tous les objectifs de la Convention) et débattu des moyens de progresser vers l'universalisation de la Convention, sur la base du document CCM/CONF/2020/PM.2/WP.8.

20. Les États parties ont examiné le mécanisme d'appui à l'application de la Convention, sur la base du document CCM/CONF/2020/PM.2/WP.6, ainsi que les questions financières présentées dans le document CCM/CONF/2020/PM.2/WP.7. Le Président a proposé de débattre de ces questions à un stade ultérieur.

21. Le secrétariat a présenté l'état des contributions reçues au regard des coûts estimatifs de la deuxième Conférence d'examen et de ses Réunions préparatoires.

22. En outre, le pays hôte (la Suisse) a communiqué aux participants des informations actualisées sur les questions logistiques et administratives liées à la Conférence d'examen. La Réunion s'est déclarée satisfaite de l'état des préparatifs.

23. La liste des documents soumis à la deuxième Réunion préparatoire de la deuxième Conférence d'examen se trouve à l'annexe du présent rapport. Ces documents sont disponibles dans toutes les langues officielles via le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://documents.un.org>).

IV. Décisions et recommandations

24. Les États parties ont adopté le rapport final de la Réunion préparatoire (CCM/CONF/2020/PM.2/CRP.1), tel que modifié oralement. Le texte définitif du rapport est publié sous la cote CCM/CONF/2020/PM.2/2.

Annexe

Liste des documents soumis à la deuxième Réunion préparatoire de la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
CCM/CONF/2020/PM.2/1	Ordre du jour provisoire
CCM/CONF/2020/PM.2/2	Rapport final
CCM/CONF/2020/PM.2/CRP.1	Draft Final report
CCM/CONF/2020/PM.2/WP.1	Projet de document d'examen du Plan d'action de Dubrovnik Première partie
CCM/CONF/2020/PM.2/WP.2	Projet de document d'examen du Plan d'action de Dubrovnik – Deuxième partie
CCM/CONF/2020/PM.2/WP.3	Projet de document d'examen du Plan d'action de Dubrovnik – Appui à l'application
CCM/CONF/2020/PM.2/WP.4	Informal Draft – Lausanne Action Plan
CCM/CONF/2020/PM.2/WP.5	Elements for a Political Declaration – Ten years of protecting lives, ten years towards completion
CCM/CONF/2020/PM.2/WP.6	Reflections and options regarding the Convention's machinery
CCM/CONF/2020/PM.2/WP.7	Elements on possible measures to address the financial predictability and sustainability of United Nations assessed contributions
CCM/CONF/2020/PM.2/WP.8	Ways Forward on Universalization of the CCM
CCM/CONF/2020/PM.2/INF.1	List of Participants
CCM/CONF/2020/PM.2/MISC.1	Provisional list of participants